



ARRETE MUNICIPAL N°2026/24

Portant occupation temporaire du domaine public à l'occasion d'une vente au déballage « Brocante - Vide-grenier »

Le Maire de Villars-Colmars,

Vu l'article L 2213-1 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu l'article L 2213-6 du Code des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L 310-2, R310-8 et R310-9 du Code de Commerce

Vu L'article 54 de la loi 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie

Vu l'arrêté du 9 janvier 2009 relatif à la déclaration préalable des ventes au déballage,

Vu la demande écrite du 25 juin 2026 de Villars Animations, représenté par son Président, Monsieur Nicolas MOULIN, relative à la réalisation d'une vente au déballage « Brocante - Vide Greniers » le dimanche 19 juillet 2026 et le dimanche 02 août 2026 sur le domaine public, Pré Communal (04370),

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'autoriser l'occupation temporaire du domaine public, le dimanche 19 juillet 2026 et le dimanche 02 août 2026 sur le domaine public, Pré Communal (04370),

ARRÊTE

Article 1 : Le dimanche 19 juillet 2026 et le dimanche 02 août 2026, l'association Villars Animations est autorisée à occuper temporairement le domaine public, Pré Communal, pour organiser « Brocante – Vide-grenier » de 06 h 00 à 19 h 00.

Article 2 : Toutes les mesures de sécurité et signalisation nécessaires seront assurées par l'association Villars Animations en accord avec les services communaux.

Article 3 : Le Maire de la Commune de Villars-Colmars, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars, sont chargés de l'exécution du présent arrêté.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours, soit gracieux auprès de l'autorité administrative signataire de celui-ci, soit d'un recours contentieux dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Marseille 22, 24 rue Breteuil à 13281 MARSEILLE Cédex 6, à compter de la date de notification du présent arrêté, dont ampliation sera adressée à :

- M. le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Colmars les Alpes,



ALPES DE HAUTE-PROVENCE
MAIRIE DE VILLARS-COLMARS

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

- L'intéressé

Fait à Villars-Colmars, le 7 juillet 2026

Le Maire,

Laurent ROUX

